



France 3 Paris Ile-de-France

Ressources Humaines ou pompiers pyromanes ?

Des débats animés, c'est le quotidien d'une conférence de rédaction. Quelque fois cela peut aller plus loin, le ton monte, les portes claquent, mais ces situations restent facilement gérables (par la rédaction ou son encadrement). Sauf que cette fois c'est l'adjoint qui craque et qui quitte la conférence. A son bureau, perdant tout contrôle, il explose hurlant des imprécations à l'encontre de la rédaction...

Fin de la séquence. Au pied levé, un autre cadre prend la relève en conférence. Quant à l'adjoint en question qui en était à sa 3eme crise de nerfs en 3 mois de détachement, il est rentré chez lui, laissant une rédaction sidérée par tant de violence. En arrêt maladie depuis les faits, son détachement à Vanves s'est arrêté là... L'incident était donc clos.

C'était sans compter sur la DRH de France 3, qui maladroitement met de l'huile sur le feu. Elle dégage la lettre type, en recommandé (avec AR); une convocation à un entretien préalable en vue d'une sanction disciplinaire. Non pas à l'encontre de l'adjoint, mais d'un des journalistes présent lors de cette conférence ; parce qu'on ne parle pas sur ce ton-là à un manager...

Le message est clair, un manager a le droit d'insulter et de tenir des propos blessants aux personnels de cette entreprise. Le personnel lui a le droit de baisser la tête, et surtout de ne jamais se plaindre.

Les ressources humaines, au lieu d'aider cet adjoint clairement en souffrance psychologique, ont préféré menacer un journaliste de sanction pour des propos et un ton que n'importe qui, au sein de la rédaction, aurait pu tenir.

Une DRH (Direction des Ressources Humaines) déshumanisée et technocratique a donc pris le pouvoir au sein de nos antennes régionales, grâce à un organigramme qui ne lie plus les RRH (Responsables des Ressources Humaines) aux Directeurs Régionaux mais directement à la DRH du siège à Paris. Une DRH loin du quotidien des journalistes régionaux et qui ne connaît le fonctionnement d'une rédaction qu'à travers les accords d'entreprise.

Il suffirait pourtant que les RRH sortent de leur bureau feutré et viennent avec nous en reportage, (subir les insultes, les caillassages, voire les agressions physiques dans certains quartiers), pour mieux comprendre les difficultés de notre travail quotidien et ainsi peut-être arrêter de manier la carotte et le bâton dans le seul but d'asseoir leurs prérogatives.

Le SNJ apporte tout son soutien au confrère menacé de sanction et rappelle que les conférences de rédaction sont un lieu d'échanges, parfois vif, mais ce sont ces échanges qui nourrissent le JT, c'est la libre parole au sein de ces conférences qui est le terreau de la liberté de la presse. La DRH n'a pas à s'immiscer au sein de ces débats pour distribuer des punitions comme un maître d'école en mal d'autorité.

Paris, le 19 novembre 2018

SNJ France Télévisions

Nous rendre visite : bureau D 142 / Nous contacter : snj@francetv.fr – 01 56 22 88 28

Raoul Advocat 06.22.69.30.14 - Muriel Demguilhem 06.29.17.47.07 - Serge Cimino 06.17.55.53.82 - Didier Givodan 06.72.83.76.85 - Anne Guillé 06.79.47.39.25



@SNJ_FTV



Snj.ftv